

<p style="text-align: center;"><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Béthemont-la-Forêt et Chauvry</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Département du Val d'Oise Arrondissement de Pontoise</b></p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b><u>PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL</u></b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Procès-Verbaux : 2012</b></p>           <p style="text-align: center;"><b>Ouverture le jeudi 5 avril 2012</b></p>
---	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
PROCES VERBAUX DU CONSEIL SYNDICAL DU  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT  
SCOLAIRE DE BETHEMONT-LA-FORET ET CHAUVRY  
ANNEE 2012**

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <p>—————</p> <p><b>Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Béthemont-la-Forêt et Chauvry</b></p> <p>Département du Val d'Oise Arrondissement de Pontoise</p> <p>—————</p> <p><b><u>PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL</u></b></p>	<p>Procès-Verbal n°: P.V - 001 -2012</p>      <p>Du : jeudi 5 avril 2012</p>
--	--

L’an deux mille douze, le cinq avril à 20 heures 30, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s’est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier DAGONET, Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier DAGONET, Président,

Délégués titulaires : Madame Christèle BRUNETTI et Messieurs Jean DELIGNIERES, Pierre AUSSEL et Patrice GLANDIERES.

**ETAIENT ABSENTS** : Mesdames Bénédicte DEBRAY et Sophie COOLSAET excusées et Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, ce dernier ayant donné pouvoir à Monsieur Didier DAGONET Président

**ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :**

Mme Stéphanie GROCAUT secrétaire de Mairie et du SIRES

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Patrice GLANDIERES,

**LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 36**

**A – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Didier DAGONET, Président, propose que Monsieur Patrice GLANDIERES soit secrétaire de séance.

Le Conseil Syndical désigne, à l’unanimité,

Nomme **Monsieur Patrice GLANDIERES** comme secrétaire de séance.

**001 -2012 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL  
DU 12 DECEMBRE 2011 :**

Monsieur Didier DAGONET, Président, expose que le Procès-Verbal de la séance du Conseil Syndical du 12 décembre 2011 a été adressé à l’ensemble des Délégués.

Sur le rapport de Didier DAGONET, Président,  
**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant**, l'absence d'observations,

**Le Conseil Syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve**, le compte rendu de la séance du 12 décembre 2011.

**002 - 2012 – Approbation du Compte-administratif 2011 :**

Monsieur Didier DAGONET, Président, donne la parole à Monsieur Patrice GLANDIERES, délégué.

Monsieur Patrice GLANDIERES, délégué, présente le compte-administratif 2011 qui s'établit comme tel :

	<b>Fonctionnement :</b>	<b>Investissement :</b>	<b>Total :</b>
<b>Dépenses :</b>	103 820.33€	0€	103 820.33€
<b>Recettes :</b>	138 468.53€	2 151.39€	140 619.92€
<b>Reports exercice 2010</b>	5447.01€	-2 151.39€	3 295.62€
<b>Résultats de clôture 2011</b>	40 095.21€	0€	40 095.21€

Monsieur Le Président, Didier DAGONET, quitte la séance et transmet la présidence du conseil syndical à Monsieur Jean DELIGNIERES.

La Présidence du Conseil syndical est confiée à Monsieur Jean DELIGNIERES,

Le Conseil syndical, sous la Présidence de Monsieur Jean DELIGNIERES, Monsieur Didier DAGONET, Président, ayant quitté la séance, en vertu de l'article L2121-14 et L2121-31, du Code des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport de Patrice GLANDIERES, délégué,

**Le Conseil Syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le compte-administratif 2011 se décompose comme tel :

**Vu** la nomenclature M14,

**Approuve** le compte-administratif 2011 tel qu'il a été présenté,

	<b>Fonctionnement :</b>	<b>Investissement :</b>	<b>Total :</b>
<b>Dépenses :</b>	103 820.33€	0€	103 820.33€
<b>Recettes :</b>	138 468.53€	2 151.39€	140 619.92€
<b>Reports exercice 2010</b>	5447.01€	-2 151.39€	3 295.62€
<b>Résultats de clôture 2011</b>	40 095.21€	0€	40 095.21€

**003 - 2012 – Approbation du Compte de gestion 2011 :**

Monsieur Didier DAGONET, Président, donne la parole à Monsieur Patrice GLANDIERES, délégué.

Monsieur Patrice GLANDIERES, délégué, précise que Monsieur Reidha BENHAFESSA, Trésorier Principal de Taverny Beauchamp a transmis le compte de gestion du Syndicat Intercommunal de Regroupement

Scolaire de la Commune de Béthemont-la-Forêt et Chauvry au titre de l'année 2011. Le compte de gestion reprend l'ensemble des écritures ordonnancées par le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de la Commune de Béthemont-la-Forêt et Chauvry, du 1er janvier au 31 décembre 2011.

Le compte de gestion s'établit comme tel :

	<b>Fonctionnement :</b>	<b>Investissement :</b>
<b>Dépenses Prévues :</b>	115 450€	4 651.39€
<b>Dépenses émises :</b>	103 820.33€	0€
<b>Recettes prévues :</b>	115 450,00€	4 651.39€
<b>Recettes émises :</b>	138 468.53€	2 151.39€
<b>Résultats :</b>	34 648.20€	2 151.39€

Sur le rapport de Patrice GLANDIERES, délégué,

**Le Conseil Syndical**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le compte de gestion 2011 transmis par Monsieur Reidha BENHAFESSA, Trésorier Principal de Taverny Beauchamp,

**Vu** l'absence d'observation du Conseil d'Administration,

**Approuve** le compte de gestion 2011, qui s'établit comme tel :

	<b>Fonctionnement :</b>	<b>Investissement :</b>
<b>Dépenses Prévues :</b>	115 450€	4 651.39€
<b>Dépenses émises :</b>	103 820.33€	0€
<b>Recettes prévues :</b>	115 450,00€	4 651.39€
<b>Recettes émises :</b>	138 468.53€	2 151.39€
<b>Résultats :</b>	34 648.20€	2 151.39€

**004 - 2012 – Affectation des résultats :**

Monsieur Didier DAGONET, Président, donne la parole à Monsieur Patrice GLANDIERES, délégué.

Monsieur Patrice GLANDIERES, délégué, précise que l'excédent de fonctionnement s'élève à 34 648.20€, adjoint de l'excédent cumulé qui s'élève à 5 447.01€. En conséquence il est proposé d'inscrire à l'article 002-résultat de fonctionnement reporté la somme de 40 095.21€.

Sur le rapport de Patrice GLANDIERES, délégué

**Le Conseil Syndical**, après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** le résultat de fonctionnement pour l'année 2010 qui s'élève à 5 447.01€,

**Considérant** le résultat de fonctionnement qui s'élève à 34 648.20€ pour l'année 2011,

**Approuve** l'affectation des résultats tel quels :

-l'inscription de 40 095.21€ à l'article 002 excédents de fonctionnement reporté.

**005 - 2012 – Approbation du budget primitif 2012 :**

Monsieur Didier DAGONET, Président, donne la parole à Monsieur Patrice GLANDIERES, délégué.

Monsieur Patrice GLANDIERES, délégué, présente le budget primitif 2012.

Il est proposé d'approuver le budget primitif 2012, par chapitre

Monsieur DAGONET souligne les quelques modifications apporter au budget qui ont été nécessaires, afin d'améliorer la lisibilité.

Pour ce faire il a fallu créer :

-l'article 604 2 achat de prestation de services. Cet article est notamment prévu lorsque des prestations sont refacturées, comme les goûters des enfants fréquentant l'accueil,

-l'article 616 prime d'assurances des bâtiments

Et il a fallu augmenter :

-l'article 624 7 frais de transport collectif,

-l'article 621 5 personnel affecté par collectivité : en 2011, au chapitre 012 charges de personnel, le Syndicat a dû procéder à des rappels de charges d'urssaf au titre des années 2008 à 2010. De ce fait, il n'a pas été possible de procéder au remboursement intégral des frais de l'ATSEM, supportés par la Commune de Béthemont-la-Forêt, qui s'élèvent à 8300 €. Il est donc été proposé d'augmenter l'article 621 5 de 8300€ en 2012, afin de rembourser la Commune de Béthemont-la-Forêt.

Le budget primitif 2012 proposé s'établit comme tel :

<b>Budget de fonctionnement</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>Recettes :</b>
<b>Crédits proposés</b>	141 000.21€	100 905
<b>002 Reports 2011</b>		40 095.21€
<b>Total de la section de fonctionnement :</b>	141 000.21€	141 000.21€

<b>Budget d'investissement :</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>Recettes :</b>
<b>Proposition</b>	5 000€	5 000€
<b>Total de la section de fonctionnement :</b>	5 000€	5 000€

Béthemont-la-Forêt Soit un budget total équilibré en recettes et en dépenses de **146 000.21€**

Sur le rapport de Patrice GLANDIERES, délégué,

**Le Conseil Syndical**, après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Approuve** le budget primitif 2012 s'élevant à **146 000.21€** équilibré en recettes et en dépenses comme tel :

<b>Budget de fonctionnement</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>Recettes :</b>
<b>Crédits proposés</b>	141 000.21€	100 905
<b>002 Reports 2011</b>		40 095.21€
<b>Total de la section de fonctionnement :</b>	141 000.21€	141 000.21€

<b>Budget d'investissement :</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>Recettes :</b>
<b>Proposition</b>	5 000€	5 000€
<b>Total de la section de fonctionnement :</b>	5 000€	5 000€

**006 - 2012 – Approbation du tableau des effectifs :**

Monsieur Didier DAGONET, Président, précise que l'agent d'animation actuellement en contrat CAE, a fait savoir qu'il ne souhaitait pas renouveler son contrat à la rentrée prochaine. Il faut donc dès à présent relancer les recrutements.

Pour l'heure, il est proposé le tableau des effectifs qui doit être annexé au budget primitif, comme tel :

<b>Grade d'emploi</b>	<b>Effectif budgétaire :</b>	<b>Effectif pourvu :</b>	<b>Effectif dont nombre d'agent à temps non complet :</b>
<b>Filière d'animation :</b>			
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe Catégorie C	2	2	2

Sur le rapport de Didier DAGONET, Président :

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Syndical**, après en avoir délibéré à l'**unanimité**

**Approuve** le tableau des effectifs tel qu'il est arrêté et précise qu'il sera annexé au budget :

<b>Grade d'emploi</b>	<b>Effectif budgétaire :</b>	<b>Effectif pourvu :</b>	<b>Effectif dont nombre d'agent à temps non complet :</b>
<b>Filière d'animation :</b>			
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe Catégorie C	2	2	2

**007 - 2012 – Dotation des Communes adhérentes au Syndicat au titre de l'année 2012 :**

Monsieur Didier DAGONET, Président, précise que pour l'équilibre du budget il convient que les Communes adhérentes participent au fonctionnement du syndicat.

La clef de répartition est établie en fonction de la population des Communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry ainsi qu'en fonction de la fréquentation des enfants des deux Communes et pour la partie relative aux écoles la clef de répartition est faite en fonction du nombre d'enfants scolarisés sur chacune des Communes.

Au vu du budget primitif 2012, il est proposé de demander une participation des Communes comme telle :

	<b>Total</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement périscolaire</b>	<b>Fonctionnement scolaire</b>	<b>Participation par quadrimestre</b>
<b>Béthemont- la-Forêt</b>	33.813,47€	2 897,26€	6.019,70€	24.896,51€	11.271,16€
<b>Chauvry</b>	24.606,53€	2.102,74€	4.855,30€	17.648,49€	8.202,18€
<b>Total</b>	58.420,00€	5.000,00€	10.875,00€	42.545,00€	/

Sur le rapport de Didier DAGONET, Président :

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité

**Approuve** la répartition des participations comme telle :

	<b>Total</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement périscolaire</b>	<b>Fonctionnement scolaire</b>	<b>Participation par quadrimestre</b>
<b>Béthemont- la-Forêt</b>	33.813,47€	2 897,26€	6.019,70€	24.896,51€	11.271,16€
<b>Chauvry</b>	24.606,53€	2.102,74€	4.855,30€	17.648,49€	8.202,18€
<b>Total</b>	58.420,00€	5.000,00€	10.875,00€	42.545,00€	/

**008 - 2012 – Convention chômage avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France :**

Monsieur Didier DAGONET, Président, rappelle qu'un ancien agent titulaire du SIRES, nous demande d'étudier son allocation de retour à l'emploi. Aussi pour mener à bien l'étude et le suivi du dossier de cet agent, il convient que le SIRES se fasse accompagner par un partenaire compétent. C'est pourquoi il est proposé que le Syndicat signe une convention Chômage avec le Centre de Gestion. Le Centre de Gestion aurait à charge d'instruire les demandes d'allocation chômage des travailleurs privés d'emploi et calculer le cas échéant le montant des droits.

En échange le Syndicat participera aux frais d'intervention du service Conseil en Assurance Chômage à concurrence du nombre d'heures de travail effectivement accomplies et selon un tarif forfaitaire fixé chaque année par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion. Pour l'heure le tarif s'élève à 48€ de l'heure.

La convention sera consentie pour trois années.

Sur le rapport de Didier DAGONET, Président :

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité

**Approuve** la convention assurance chômage avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France,

**Autorise** le Président du Syndicat à signer ladite convention et tous les actes afférents.

**009 - 2012 – Convention pour le groupement de commande pour le marché de restauration scolaire et de fourniture de goûters entre Béthemont-la-Forêt, Chauvry et le SIRES :**

Sur le rapport de Didier DAGONET, Président,

Monsieur Le Président précise qu'avec les Communes de Chauvry et Béthemont-la-Forêt une réflexion est engagée pour procéder à un regroupement de commande, qui serait piloté par le SIRES afin de remettre en concurrence le prestataire de restauration collective des deux collectivités et du SIRES.

Pour l'heure le marché de restauration collective restera de la compétence communale et du Syndicat pour ce qui est des goûters. Monsieur DAGONET précise que le paiement des factures et les commandes de prestations resteront ainsi à la charge de chacune des collectivités.

Il propose d'organiser un groupe de travail qui sera chargé de la rédaction du cahier des charges.

Monsieur DELIGNIERES transmettra le nom du représentant de la Commune de Chauvry.

Il est donc demandé l'autorisation au Conseil Syndical de signer une convention avec les Communes de Chauvry et Béthemont-la-Forêt afin que le Syndicat pilote le groupement de commande pour ledit marché.

Sur le rapport de Didier DAGONET, Président,

**Le Conseil Syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la nécessité de renégocier le marché de restauration collective, pour les repas des Communes de Chauvry et Béthemont-la-Forêt et les goûters du SIRES,

**Autorise** le Président à signer une convention avec les Communes de Chauvry et Béthemont-la-Forêt afin que le Syndicat pilote le groupement de commande pour ledit marché et autorise le Président à signer tous les actes afférents.

**C – INFORMATIONS DIVERSES AUX MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL :**

◆ Point sur l'accueil périscolaire : Monsieur DAGONET remet aux membres présents un état des fréquentations de l'accueil périscolaire depuis la rentrée scolaire.

On remarque que la fréquentation est en baisse le matin, par rapport aux années précédentes.

L'état de la fréquentation permet de souligner que la participation des familles ne couvre pas les charges de l'accueil périscolaire.

Les Membres s'interrogent sur l'intérêt de maintenir l'accueil du matin.

Monsieur Le Président souligne que si l'on arrête l'accueil du matin et qu'à l'avenir il paraît nécessaire de le rouvrir alors il sera très difficile de relancer l'accueil.

Monsieur DELIGNIERES précise que si on arrête l'accueil périscolaire, il faut craindre que les parents inscrivent leurs enfants dans les écoles des Communes alentours qui organisent de l'accueil, périscolaire. Et que ces Communes nous demandent le remboursement des frais de scolarités pour les Chauvriots ou Béthemontois.

Pour l'heure, il est donc décidé de le maintenir jusqu'à la fin de l'année l'accueil du matin et fin septembre, un nouveau point sera fait sur la fréquentation.



Enfin Monsieur DAGONET précise que mardi 10 avril sera organisé une chasse aux œufs, à l'accueil périscolaire l'après-midi.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR  
LA SEANCE EST LEVEE A 21h56**

**Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Syndical  
du 5 avril 2012 :**

001-2012	APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2011
002-2012	APPROBATION DU COMPTE-ADMINISTRATIF 2011
003-2012	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011
004-2012	AFFECTATION DES RESULTATS
005-2012	APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2012
006-2012	APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
007-2012	DOTATION DES COMMUNES ADHERENTES AU SYNDICAT AU TITRE DE L'ANNEE 2012
008-2012	CONVENTION CHOMAGE AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE DE FRANCE
009-2012	CONVENTION POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE ET DE FOURNITURE DE GOUTERS ENTRE BETHEMONT-LA-FORET, CHAUVRY ET LE SIREs

M. DAGONET		M. DELIGNIERES	
M. WAGENTRUTZ	Ayant donné pouvoir à M. Didier DAGONET Président	M. AUSSEL	
M. GLANDIERES		Mme DEBRAY	Absente
Mme BRUNETTI		Mme COOLSAET	Absente
Sup. M. VERGNAUD	Absent	Sup. M. SABOURAULT	Absent
Sup. Mme FERNANDES	Absente	Sup. M. VANDENAWEELE	Absent